



RECENSEMENT

de la population 2018



Enquête de recensement : deux perspectives de court terme pour réduire les charges des communes

Une expérimentation dite 'sans première visite'

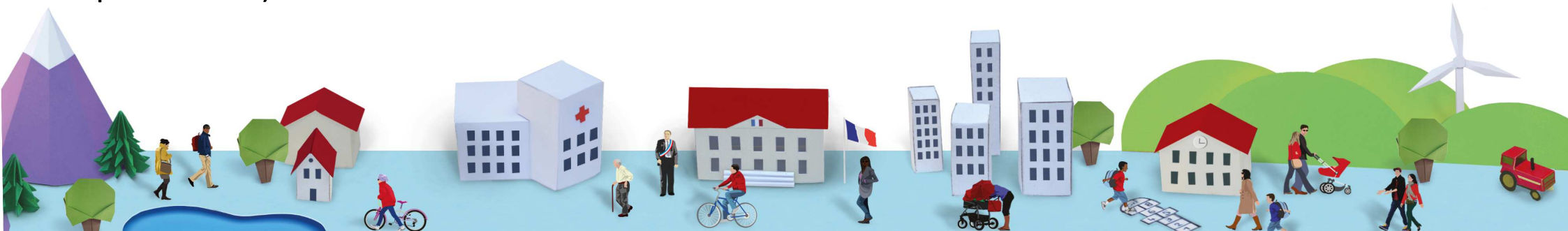
Le principe

Les habitants sont appelés à se faire recenser sur internet par un dépôt de documents dans la boîte aux lettres plutôt que par une visite de l'agent recenseur.

L'objectif visé

Une collecte (beaucoup) plus rapide sur le terrain, même s'il faut une phase spécifique de préparation de la distribution (lettres + notices) dans les boîtes aux lettres

... et donc des économies de collecte (moins d'agents recenseurs et/ou des contrats plus courts)



Une expérimentation dite 'sans première visite'

En 2017, la commune de Nantes a expérimenté un protocole de collecte par internet sans première visite de l'agent recenseur

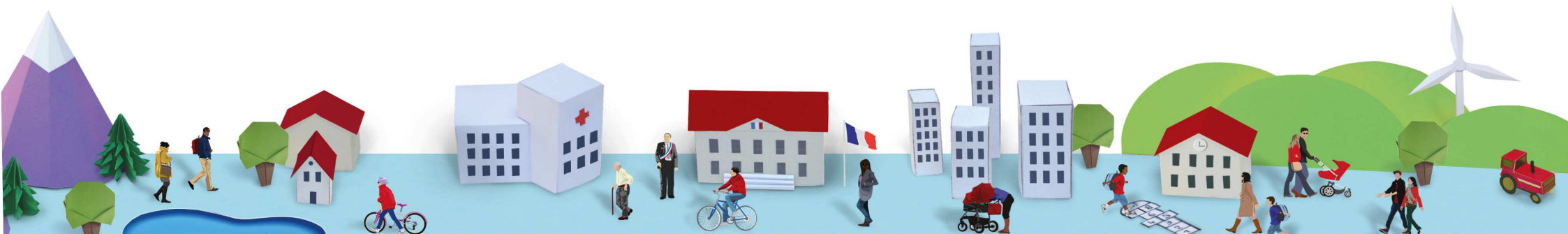
Pour 2018, la décision a été prise d'étendre cette expérimentation, **16 communes ont participé (10 GC et 6 PC) pour 12 établissements régionaux**

Le protocole de l'expérimentation : les informations (lettre et notice) permettant aux ménages de se connecter au questionnaire en ligne sont distribuées dans les boîtes aux lettres

2 options étaient possibles, une distribution durant la tournée de reconnaissance ou le premier jour de la collecte

Une expérimentation uniquement sur les **adresses d'un seul logement**

Dates de l'expérimentation du 18 au 25 janvier

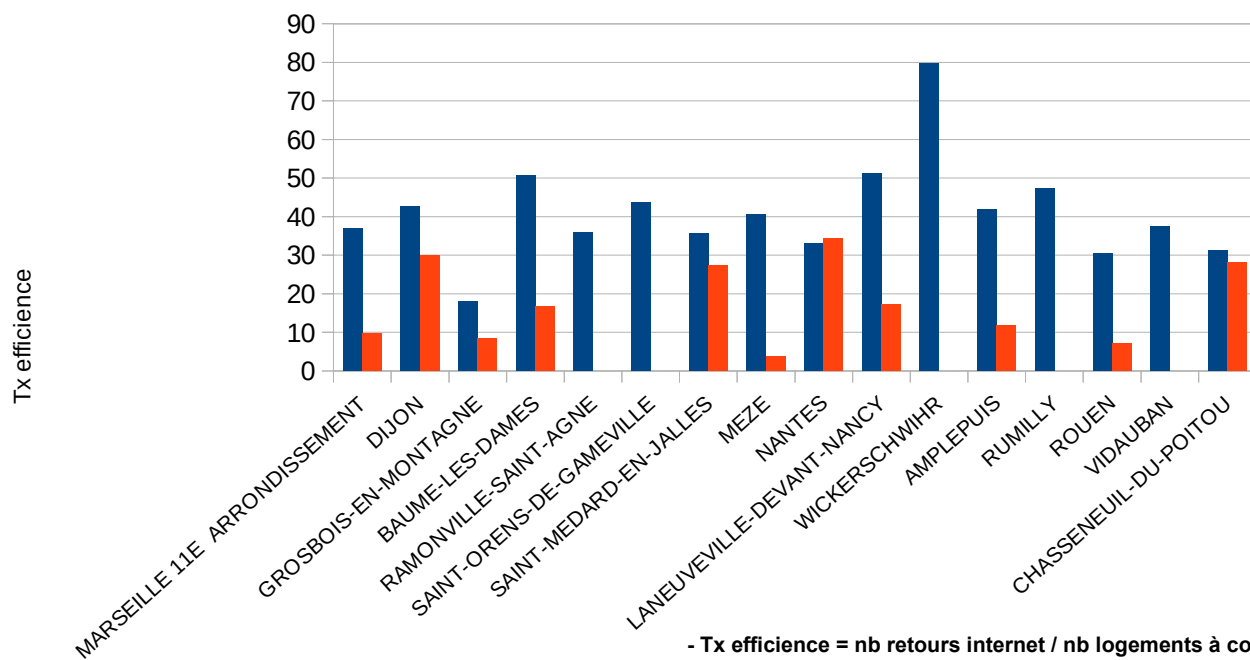


Une expérimentation concluante

Pour quasiment toutes les communes, l'expérimentation a permis de collecter de 30 % à 50 % des questionnaires en une semaine, sans visite de l'AR

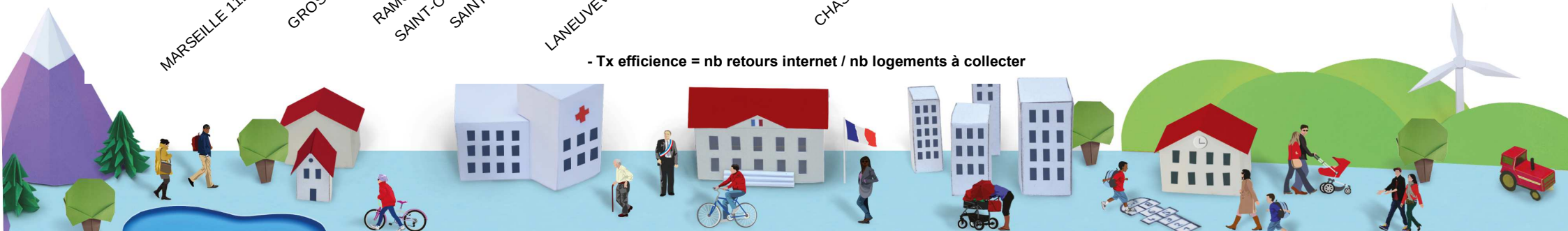
Une expérimentation à étendre en 2019 (y compris aux adresses collectives)

Taux d'efficacité dans les communes expérimentées au 25 janvier



- Adresses d'un logement expérimentées
- Adresses d'un logement sans expérimentation

- Tx efficacité = nb retours internet / nb logements à collecter



Poursuite de l'expérimentation 'Collecte sans 1ère visite'

En 2019, une opération pilote élargie pour les adresses de 1 logement

Echantillon de 144 communes tirées 'au hasard' mais diversifiées selon la taille et le taux internet (6 communes dans chaque ancienne région)

Toutes les adresses de 1 logement de la commune seront concernées, sauf éventuellement les résidences manifestement non principales

Distribution (lettre + notice) le 1^{er} jour de la collecte

Protocole d'information des ménages et de distribution au choix de la commune (lettre personnalisée ? enveloppe personnalisée ? communication ?)

Reprise de la pratique habituelle de collecte par l'agent recenseur dès le 1^{er} mardi

Il s'agit essentiellement de conforter le bilan de la 1ère expérimentation



Poursuite de l'expérimentation 'Collecte sans 1ère visite'

En 2019, un premier test pour les adresses collectives

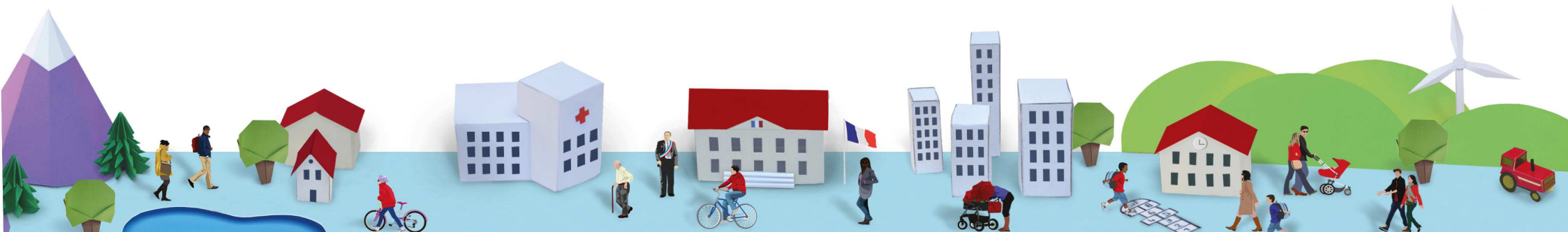
Une commune volontaire dans chaque (ancienne) région

Une sélection, au sein de la commune, d'agents recenseurs expérimentés

Une opération très conditionnée par le terrain : il faut pouvoir associer sans ambiguïté une boîte aux lettres à un logement de l'immeuble (→ rôle essentiel de la tournée de reconnaissance)

Une convention préalable avec chaque commune concernée

Il s'agit essentiellement d'apprécier la faisabilité de l'opération, dans un contexte sensiblement plus difficile que celui des adresses de 1 logement



La dématérialisation de la collecte des résidences non principales

Actuellement :

Les résidences secondaires, logements vacants et occasionnels sont recensés uniquement avec des questionnaires papier (pas d'internet possible)

Une demande forte des communes touristiques : dématérialiser cette collecte

Par exemple : au Grau-du-Roi : 20 000 questionnaires papier à remplir, 8 000 à Chamonix

Dès l'enquête de 2019 : un nouveau protocole

Les définitions ne changent pas :

- l'agent recenseur détermine la catégorie du logement sur le terrain, avec les informations du voisinage si le logement est inoccupé (comme maintenant).

L'agent recenseur ne remplit plus de questionnaire papier, il note 4 informations sur son carnet de tournée :

- La catégorie de logement (secondaire, vacant, occasionnel), le type de construction (maison, appartement), le nombre de pièces et la période d'achèvement.
- Le coordonnateur enregistre ces informations dans son application informatique.



La dématérialisation de la collecte des résidences non principales

Les avantages :

Environ 1 million de questionnaires en moins à manipuler

Une charge de travail pour la commune (enregistrement dans l'application informatique) :

- équivalente au remplissage du questionnaire papier lorsqu'il y a peu de résidences non principales,
- fortement réduite lorsqu'il y a beaucoup de résidences non principales grâce aux possibilités de duplication offertes par l'application

Pas de conséquences sur les résultats :

Moins de variables collectées pour ces logements,

Mais les questionnaires papier étaient déjà très peu remplis (car les occupants sont absents)

